

ID: 064-200067262-20210413-210413\_10\_SET-DE

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

# **SÉANCE DU 13 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mercredi 7 avril 2021, Secrétaire de séance : Henri BELLEGARDE

Etaient présents 58 titulaires, 1 suppléant, 4 conseillers ayant donné pouvoir

Présents:

Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE. Pierre CASABONNE. Marie-Pierre CASTAINGS. CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOIPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT.

Suppléants: Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE

Pouvoirs : Jean-Claude COUSTET à Alexandre LEHMANN, Jean-Maurice CABANNES à Jean

CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Flora LAPERNE, Patrick MAILLET à

Dominique QUEHEILLE,

Absents: Bernard MORA, Ophélie ESCOT, Jean CASABONNE, Claude LACOUR, Cédric

PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine

MIRANDE, Jacques MARQUÈZE, Christophe GUERY

#### **RAPPORT N° 210413-10-SET**

PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN (BARÉTOUS ET OLORON) : ORGANISATION DE LA SAISON D'OUVERTURE ESTIVALE 2021

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID: 064-200067262-20210413-210413\_10\_SET-DE

M. AURISSET précise qu'à l'approche de l'été, il convient de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn, s'agissant du rythme d'ouverture des établissements, de la mise à disposition des bassins et des tarifs des entrées.

Cette organisation pourra être adaptée en fonction des consignes gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19.

## 1) Piscine de Barétous Haut-Béarn

#### Période d'ouverture :

Elle est habituellement calculée pour permettre un cycle d'apprentissage pour les scolaires, de 6 semaines avant et 6 semaines après les grandes vacances.

La piscine serait donc ouverte du samedi 22 mai au dimanche 10 octobre 2021, soit 20 semaines d'ouverture.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'ensemble des postes, surveillants de baignade et agents d'accueil/entretien, seront pourvus par des saisonniers et complétés si besoin et si possible par des permanents de la piscine d'Oloron Haut-Béarn, comme les années précédentes, dans le cadre de leur temps normal de travail.

#### <u>Créneaux d'ouverture au public</u>:

NB : les horaires précis seront définis en fonctions des contraintes sanitaires, selon la nécessité ou non de prévoir des 1/4h de désinfection.

- en période scolaire : de 10h à 19h les week-ends et de 14h à 19h les mercredis
- pendant les vacances scolaires : de 10h à 19h tous les jours et de 21h à 23h30 tous les mercredis avec la traditionnelle animation nocturne "disco piscine".

#### Mise à disposition du bassin :

Elle pourrait être reconduite comme suit :

- Aux scolaires, selon le planning qui sera établi en concertation avec les établissements scolaires.
- A l'A.S. Barétous Natation pour le déroulement des entraînements, selon les conditions définies dans la convention prochainement établie. Le bassin ainsi qu'un Maître Nageur seraient mis à disposition de l'association :
  - en période scolaire : les mardis et jeudis de 17h à 20h
  - pendant les vacances : les mardis, jeudis et vendredis de 10h à 14h
- Aux deux maîtres nageurs saisonniers, dans le cadre de leur activité libérale, selon les conditions définies dans la convention prochainement établie. Le bassin serait mis à disposition pour 15 € / semaine d'ouverture chacun pour la saison (300 € chacun pour 20 semaines d'ouverture), en dehors des heures d'ouverture au public et de celles réservées aux scolaires et associations, soit :
  - en période scolaire : entre 6h45 et 9h ; entre 17h et 21h
  - pendant les vacances : entre 6h45 et 10h ; entre 19h et 21h
- Aux associations qui en feraient la demande pour le déroulement de leurs activités, dans les conditions qui seront définies par convention.

#### Tarifs 2021:

Les tarifs 2021 reprendraient ceux de la saison 2020.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021 Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID: 064-200067262-20210413-210413\_10\_SET-DE

Il est toutefois proposé la création d'un tarif pour les personnes en situation de handicap, à la fois pour répondre à un besoin identifié, et par cohérence avec l'existence d'un tel tarif sur la piscine d'Oloron.

Ce tarif pourrait s'appliquer comme suit :

- Adulte en situation de handicap (\*): 1.50€
- Adolescents et enfants en situation de handicap (\*): 1.00€
- Accompagnant : gratuité

(\*) Afin de bénéficier de la réduction, il convient de présenter un des documents suivants : carte d'invalidité ou carte de priorité.

# 2) Piscine d' Oloron Haut-Béarn

#### Période d'ouverture :

L'ouverture du bassin extérieur est habituellement prévue de début juin à fin septembre (4 mois pleins), sans contrainte d'utilisation par les scolaires qui continuent de bénéficier du bassin intérieur jusqu'à la fin de l'année scolaire (le mardi 6 juillet au soir), conformément au planning en vigueur. Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, la période d'ouverture de la piscine dans sa configuration estivale pourrait être allongée et harmonisée avec celle de Barétous Haut-Béarn : du samedi 22 mai au dimanche 10 octobre 2021, soit 2 semaines de plus qu'habituellement, sauf météo défavorable.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'ensemble des postes, surveillants de baignade et agents d'accueil/entretien, seront pourvus par les permanents habituels de la piscine et complétés de saisonniers en fonction des besoins.

#### <u>Créneaux d'ouverture au public</u>:

NB : les horaires précis seront définis en fonctions des contraintes sanitaires, selon la nécessité ou non de prévoir des 1/4h de désinfection.

- en période scolaire
  - o tous les jours de 12h à 14h
  - o les mardis soirs de 18h à 21h et vendredis soirs de 17h30 à 20h
  - o les mercredis et samedis de 14h à 19h
  - o les dimanches de 8h30 à 12h
- pendant les vacances scolaires :
  - o de 10h à 19h du lundi au vendredi
  - o de 14h à 19h les samedis et dimanches.

A noter: une forte dégradation des possibilités d'enseignements de la nage dans le scolaire comme dans le privé est constatée sur les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Comptetenu du risque induit par le phénomène de noyade et des inquiétudes gouvernementales à ce sujet, un effort conséquent sera fourni sur les leçons de natation cette saison avec une prévision de 4 créneaux dispensés chaque après-midi sur les heures d'ouverture au public (une ligne d'eau) en fonction de la demande.

## Mise à disposition du bassin :

- En période scolaire :
  - o mise à disposition des établissements secondaires en plus de leurs créneaux habituels : sur réservation
  - o mise à disposition des associations : sur les créneaux habituels
- Pendant les vacances scolaires : il n'existe pas de mesures spécifiques de mise à disposition en période estivale.

Envoyé en préfecture le 19/04/2021

Reçu en préfecture le 19/04/2021

Affiché le

ID: 064-200067262-20210413-210413\_10\_SET-DE

#### Tarifs 2021:

Les tarifs 2021 reprendraient ceux de la saison 2020.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE les modalités d'organisation de la saison estivale 2021 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,
- **VALIDE** le principe d'adaptation de ces modalités aux consignes sanitaires en vigueur au moment de l'ouverture,
- ADOPTE la création d'un tarif pour les personnes en situation de handicap sur la piscine de Barétous Haut-Béarn tel que proposé,
- AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations pour la saison estivale 2021, notamment pour la piscine de Barétous Haut-Béarn avec l'A.S. Barétous Natation et les deux maîtres-nageurs saisonniers,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2021 Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY